



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des sessions le 7 décembre 2017 à 16 h 30 à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Marie-Josée Rochon, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis.

Le conseiller Gilbert Cardinal est absent.

La directrice générale et secrétaire-trésorière Sophie Charpentier est également présente.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux (aucun)**
- 4. Finance et trésorerie**
 - 4.1 Aucun
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Avis de motion pour amender le Règlement numéro 17-973 pourvoyant à des travaux d'entretien hivernaux tarifés sur des chemins privés du secteur de la rivière Noire
 - 5.2 Adoption du projet de Règlement numéro 17-980 pour amender le Règlement numéro 17-973 pourvoyant à des travaux d'entretien hivernaux tarifés sur des chemins privés du secteur de la rivière Noire
- 6. Urbanisme et Environnement**
 - 6.1 Adoption du 2e projet de Règlement numéro 17-978 modifiant diverses dispositions concernant le Règlement de zonage numéro 15-924 afin d'établir les dispositions générales concernant la mixité des usages et de modifier la mixité des usages dans les zones UR-C1, UR-C2, UR-C3, UR-C4, UR-C5, UR-C7, UR-H13, UR-H14, UR-H15, UR-H16 ainsi que l'ajout de l'usage centre communautaire à la zone UR-H14 et l'autoriser en usage mixte
- 7. Loisirs**
 - 7.1 Aucun
- 8. Travaux publics et Parcs et Bâtiments**
 - 8.1 Embauche d'un préposé au Service des parcs et bâtiments (patinoires extérieures et glissades - temporaire)
 - 8.2 Embauche d'un préposé au Service des parcs et bâtiments (pisteur - temporaire)
 - 8.3 Octroi de contrat pour l'entretien hivernal des chemins privés du secteur de la rivière Noire
- 9. Sécurité incendie et sécurité civile**
 - 9.1 Aucun
- 10. Divers**
 - 10.1 Aucun
- 11. Période d'information**
- 12. Période de questions**
- 13. Fermeture de la séance**

1. Ouverture de la séance

La directrice générale et secrétaire-trésorière constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec aux membres du conseil.

Le maire Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

17-12-499 Il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé.

3. Adoption des procès-verbaux (aucun)

5. Administration générale

5.1 Avis de motion pour amender le Règlement numéro 17-973 pourvoyant à des travaux d'entretien hivernaux tarifés sur des chemins privés du secteur de la rivière Noire

Avis de motion est donné par Louis Dubois à l'effet qu'un règlement pour amender le *Règlement numéro 17-973 pourvoyant à des travaux d'entretien hivernaux tarifés sur des chemins privés du secteur de la rivière Noire* sera présenté.

5.2 Adoption du projet de Règlement numéro 17-980 pour amender le Règlement numéro 17-973 pourvoyant à des travaux d'entretien hivernaux tarifés sur des chemins privés du secteur de la rivière Noire

17-12-500 Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de *Règlement numéro 17-980 pour amender le Règlement numéro 17-973 pourvoyant à des travaux d'entretien hivernaux tarifés sur des chemins privés du secteur de la rivière Noire* soit et est adopté comme déposé.

6. Urbanisme et Environnement

6.1 Adoption du 2e projet de Règlement numéro 17-978 modifiant diverses dispositions concernant le Règlement de zonage numéro 15-924 afin d'établir les dispositions générales concernant la mixité des usages et de modifier la mixité des usages dans les zones UR-C1, UR-C2, UR-C3, UR-C4, UR-C5, UR-C7, UR-H13, UR-H14, UR-H15, UR-H16 ainsi que l'ajout de l'usage centre communautaire à la zone UR-H14 et l'autoriser en usage mixte

- 17-12-501** Il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le 2^e projet de *Règlement numéro 17-978 modifiant diverses dispositions concernant le Règlement de zonage numéro 15-924 afin d'autoriser et de modifier la mixité des usages dans les zones UR-C1, UR-C2, UR-C3, UR-C4, UR-C5, UR-C7, UR-H13, UR-H14, UR-H15, UR-H16 ainsi que l'ajout de l'usage centre communautaire à la zone UR-H14 et l'autoriser en usage mixte* soit et est adopté comme déposé.

8. Travaux publics et Parcs et Bâtiments

8.1 Embauche d'un préposé au Service des parcs et bâtiments (patinoires extérieures et glissades - temporaire)

17-12-502 Attendu l'affichage de poste interne concernant le poste de préposé temporaire au Service des parcs et bâtiments en ce qui concerne l'entretien hivernal des patinoires et glissades pour l'hiver 2017-2018;

Attendu les candidatures reçues et l'analyse en lien avec la liste de rappel de la Municipalité ;

Attendu la recommandation du directeur du Service des parcs et bâtiments ;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher Valérie Roy à titre de préposé temporaire au Service des parcs et bâtiments (patinoires et glissades), aux conditions prévues à la convention collective de travail actuellement en vigueur.

8.2 Embauche d'un préposé au Service des parcs et bâtiments (pisteur - temporaire)

17-12-503 Attendu l'affichage de poste interne concernant le poste de préposé temporaire au Service des parcs et bâtiments, comme pisteur, pour l'hiver 2017-2018 ;

Attendu la candidature reçue et l'analyse en lien avec la liste de rappel de la Municipalité ;

Attendu la recommandation du directeur du Service des parcs et bâtiments ;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher M. Jacob Lalonde Aubin à titre de préposé temporaire au Service des parcs et bâtiments (pisteur), aux conditions prévues à la convention collective de travail actuellement en vigueur.

8.3 Octroi de contrat pour l'entretien hivernal des chemins privés du secteur de la rivière Noire

17-12-504 Attendu la requête déposée par une majorité des propriétaires et occupants riverains des chemins de la Rivière-Noire, du Lac-Kri, du Lac-Élan, du Vieux-Pont et d'une partie du chemin de la Colline ;

Attendu que l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) accorde à toutes municipalités locales le pouvoir d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains ;

Attendu l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., F 2.1) permet à la Municipalité de financer au moyen d'un mode de tarification des services qu'elle offre à la population ;

Attendu l'adoption du *Règlement administratif numéro 17-973* confirmant l'intention de la Municipalité à cet égard ;

Attendu la demande de prix lancée et l'ouverture des 2 soumissions reçues ;

Attendu la recommandation du directeur du Service des travaux publics à cet effet, en date du 5 décembre 2017 ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Déneigement Léveillé inc., pour un montant de 15 999,98 \$ avant taxes.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-330-00-443.

11. Période d'information

12. Période de questions

1. M. Daniel Babineau demande s'il y aura un appel d'offres sur 4 ans puisque celle de 5 ans a été annulée et que celui adopté à la présente séance n'est que pour 1 an.

13. Fermeture de la séance

17-12-505 Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit et est levée. Il est alors 16 h 50.

Sophie Charpentier, MBA
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Joé Deslauriers
Maire